



ENTRE LAC ET MONTAGNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALEX**

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, LE VINGT-DEUX AVRIL, LE CONSEIL MUNICIPAL d'ALEX (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Catherine HAUETER, Maire.

Membres élus : 15 – Membres en fonction : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 avril 2025

Les membres présents (8) : Catherine HAUETER, Claude CHARBONNIER, Yvette GOLLIET, Gratiennne BASTARD-ROSSET, Christopher BISSHOP-BOUCARDEY, Carole DUPRÉ, Audrey PERILLAT-DIT-LEGROS, Guillaume PERISSE ;

Procurations (3) : Denis JEANDIN à Christopher BISSHOP-BOUCARDEY, Emmanuelle ROSSI à Catherine HAUETER, André BOCHET-CADET à Claude CHARBONNIER ;

Absents (2) : Stéphane BOLLARD, Séverine SAOS ;

Madame Carole DUPRÉ a été élue secrétaire de séance.

N°2025/032-22/04

Objet : Approbation du RPQS 2024 Assainissement non collectif (SIABD)

Rapporteur Claude CHARBONNIER

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose par son article L.2224-5 la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Ainsi, considérant l'approbation en date du 28 MARS 2025 (délibération N°10/2025) par le Comité du SIABD du Rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif 2024, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le RPQS 2024 du service d'Assainissement non collectif.

Entendu l'exposé de Claude CHARBONNIER,

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2024 du SIABD ;
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération ;
- **DECIDE** de transmettre à Monsieur le Président du SIABD la présente délibération ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Catherine HAUETER

Le secrétaire de séance
Carole DUPRÉ



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Mairie de ALEX
Utilisateur : VERNAZ Sandrine

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL2025032
Objet :	APPROBATION RPQS 2024 ASST NON COLLECTIF SIABD
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-04-22 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.7 - Intercommunalite
Identifiant unique :	074-217400035-20250422-DEL2025032-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 074-217400035-20250422-DEL2025032-DE-1-1_0.xml	text/xml	868 o
Document principal (Délibération) Nom original : DEL2025.032 RPQS 2024 SIABD.pdf Nom métier : 99_DE-074-217400035-20250422-DEL2025032-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	101.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	5 mai 2025 à 17h22min16s	Dépôt initial
En attente de transmission	5 mai 2025 à 17h22min24s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	5 mai 2025 à 17h34min23s	Transmis au MI
Acquittement reçu	5 mai 2025 à 17h34min31s	Reçu par le MI le 2025-05-05